

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-11-20-10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L

Était absent excusé : Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE THÉÂTRE SCOLAIRE

Depuis 2005, la commune propose une programmation de théâtre scolaire, dont profitent les élèves de l'école maternelle et des écoles primaires de la ville. Le choix se réalise en coordination avec les enseignants, en lien avec leurs programmes éducatifs et en privilégiant les spectacles du guide de diffusion des petites formes du Département.

Le coût prévisionnel de la programmation théâtre scolaire 2024-2025 est de 2 870 euros.

La commune est éligible au « Soutien à l'animation du milieu rural et la diffusion des petites formes » du Département de Seine-Maritime. C'est pourquoi, il est proposé pour la programmation de théâtre jeune-public de cette saison de solliciter une aide auprès du Département d'un montant de 1 435 euros.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la possibilité d'octroi de subvention dans le cadre du « Soutien à l'animation du milieu rural et à la diffusion des petites formes » du Département de Seine-Maritime pour la programmation de théâtre scolaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide et autorise la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du déploiement du théâtre jeune public de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Autorise Madame le maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

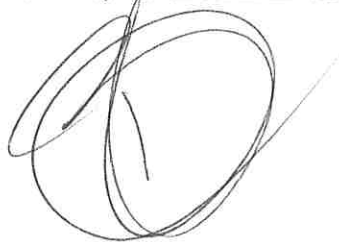
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

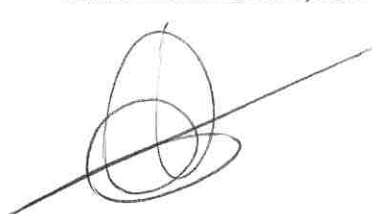
Au registre sont les signatures,

Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024